

**ORIENTATION
STRATEGIQUE 5**

Action 5.3.g : Diagnostic de vulnérabilité des bâtiments communaux exposés aux risques de la Commune de Marseillan et appui au montage des dossiers de subvention.

Orientation et objectif de la SLGRI de Thau et du TRI de Sète:

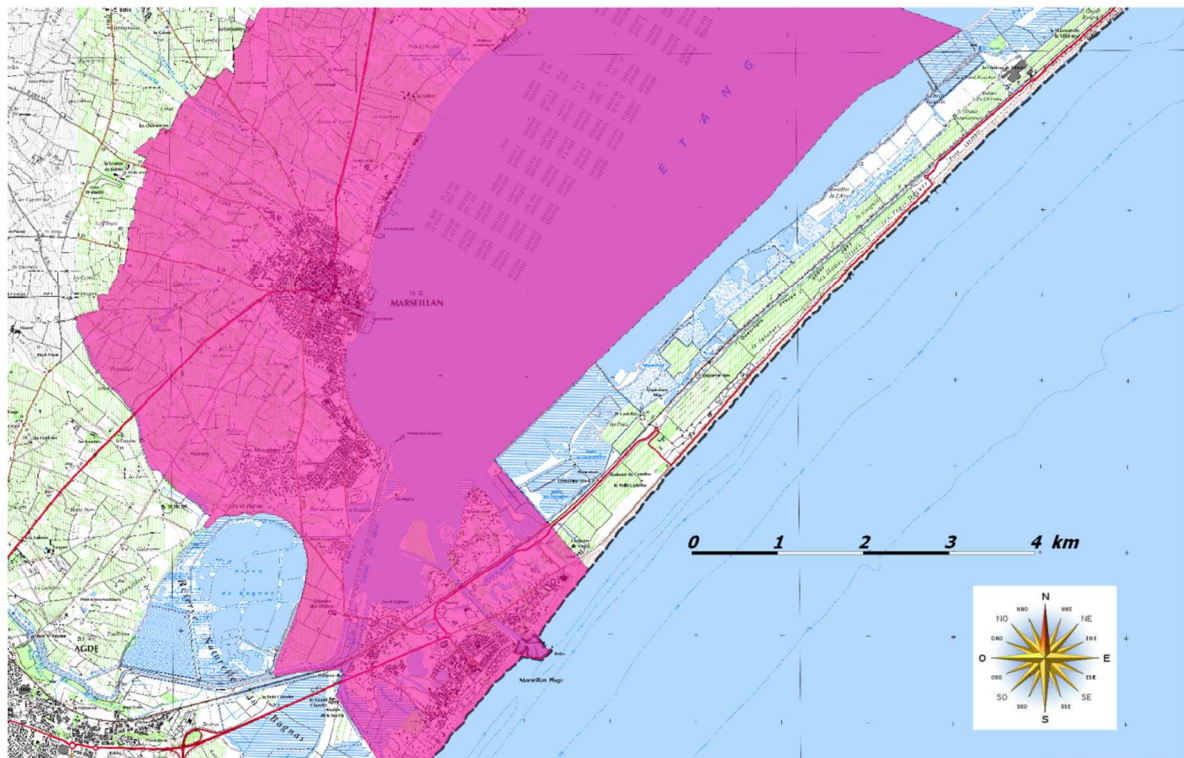
1. Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.2 *Initier des démarches de diagnostic et de réduction de la vulnérabilité des enjeux avec une approche différenciée entre la rénovation et les nouveaux projets et selon le type d'aléa (submersion marine, ruissellement, cours d'eau).*

Objectif : - Anticiper et fiabiliser la gestion de crise

- Assurer la sauvegarde des populations
- Réduire durablement les vulnérabilités des bâtiments publics situés en zone inondable
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation

Description :



Périmètre du SMBT et du bassin versant - périmètre et secteur d'intervention de l'action

Réalisation SMBT décembre 2021



Le périmètre de l'action est celui de la commune de Marseillan comprenant le secteur dit « ville » et le secteur dit « plage ».

La Ville de Marseillan souhaite réaliser un diagnostic de vulnérabilité du bâti, dont ils ont la propriété. Le diagnostic de vulnérabilité devra définir les moyens à mettre en œuvre pour garantir les objectifs hiérarchisés suivants :

- la sécurité de l'ensemble des personnes impactées en cas de crue
- la réduction globale de vulnérabilité des biens exposés au risque
- la limitation des impacts sur l'environnement
- la continuité d'activité ou le retour rapide à la normale après une crue.

Il sera mis en œuvre à travers un programme pluriannuel d'investissement des mesures de réduction de la vulnérabilité : Réalisation de travaux de mitigation.

Il sera également confié au bureau d'études en charge de la réalisation du diagnostic, l'appui au montage des dossiers de subventions. Cette étude et travaux peuvent être subventionnés par le fonds Barnier, s'ils permettent de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes et s'inscrivent dans une démarche globale de prévention.

Liste des sites à risques d'après carte PLU et PPRI :

- Centre aéré de Marseillan-Plage
- Office de Tourisme
- Hôtel de ville
- Ecole Marie-Louise Dumas
- Police municipale
- Théâtre
- Halles couvertes

Modalité de mise en œuvre : avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé

Maitre d'ouvrage : Ville de Marseillan

Partenaires : SMBT, SAM, DDTM, Région

Territoire concerné : Commune de Marseillan



Coût et plan de financement :

Coût et répartition	Coût global (HT)	Taux BOP 181 (%)	BOP 181	Taux région (%)	Région	Taux CG-34 (%)	CG-34	MO (30%)
Etudes et diagnostics	30 000€	50%	15 000€	0%	0	0 à 20%	6 000€	9 000€

Calendrier et échéancier :

2022 / 2023

Indicateurs de suivis et de réussite :

Nombre de site diagnostiqués, nombres d'actions de mitigation préconisées

Cohérence avec le SDAGE, SAGE et PDM :

Contribue à l'OF 1 du SDAGE → Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité et l'OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques